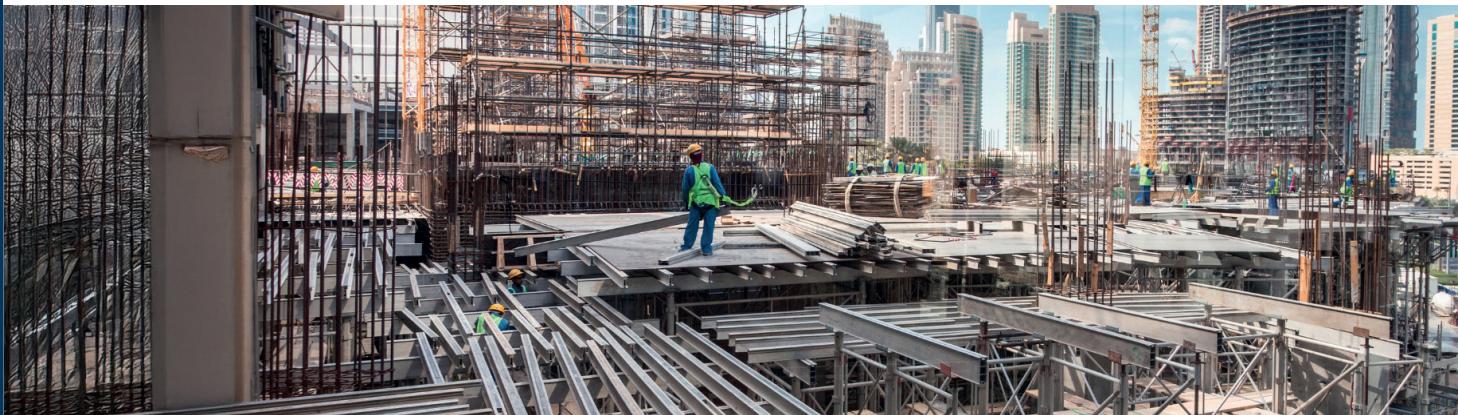


L'ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER



SÉCURISEZ LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET AVEC L'ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER (TRC)

La réalisation d'un projet de construction expose le maître d'ouvrage (la personne pour laquelle les travaux sont réalisés) à de nombreux risques, que ce soit pendant l'exécution des travaux ou après leur achèvement.

Pourquoi souscrire une assurance Tous Risques Chantier ?

Durant un chantier, des événements imprévus tels qu'un incendie, une inondation ou un tremblement de terre peuvent endommager vos travaux et en compromettre l'achèvement. Ces sinistres peuvent entraîner des retards importants, voire un arrêt définitif du projet, mettant en péril vos investissements.

NOS SOLUTIONS

En souscrivant une assurance temporaire TRC avant le début des travaux, le maître d'ouvrage est couvert pour la durée totale du chantier.

Son objet principal : financer les réparations des dommages matériels subis par l'ouvrage en cours de construction.

Spécificités du contrat :

› **Formule «Tous risques sauf»** : couvre tous les dommages sauf ceux expressément exclus.

› Biens assurés :

- › L'ouvrage en cours de réalisation ;
- › Les ouvrages provisoires nécessaires à l'exécution des travaux ;
- › Les matériaux destinés à être incorporés à la construction.

› **Montant de la garantie** : le coût total de construction déclaré lors de la souscription.

Exemples d'événements couverts :

› **Sinistres accidentels** : incendie, inondation, effondrement, vol, erreur de conception.

› **Catastrophes naturelles** : tempêtes, tremblements de terre, grêle, etc.

› Garanties optionnelles :

- › Maintenance et visite jusqu'à 12 mois après réception.
- › Dommages aux existants pour les projets de rénovation/réhabilitation.
- › Pertes financières liées à un sinistre (ex. : pertes de loyers en cas de retard de réception).

Quelles zones couvertes ?

- › Monaco et France.

Quels sont les types de projets couverts ?

- › Constructions neuves ;
- › Projets de rénovation, réhabilitation ou extension ;
- › Immeubles d'habitation ;
- › Bâtiments tertiaires : bureaux, commerces, industriels, etc. ;
- › Bâtiments publics : hôpitaux, écoles, musées, etc. ;
- › Maisons individuelles.

Pour qui ?

- › **Professionnels** : promoteurs immobiliers, syndicats de copropriété, marchands de biens, etc.
- › **Institutions** : maîtres d'ouvrage publics.
- › **Particuliers** : en nom propre ou via des Sociétés Civiles Immobilières (SCI) ou SARL.

L'ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER



LES + DE JUTHEAU HUSSON

Avec Jutheau Husson, vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure pour sécuriser toutes les étapes de votre chantier :

- › **Analyse personnalisée** : une évaluation approfondie de vos besoins et des risques spécifiques à votre projet.
- › **Solutions adaptées** : des garanties modulables pour protéger efficacement vos investissements.
- › **Connaissance du marché** : présence importante auprès des principaux acteurs nous permettant de négocier des conditions tarifaires intéressantes.
- › **Conseils en prévention** : des recommandations pour réduire les risques et anticiper les imprévus.
- › **Assistance proactive** : un soutien lors des sinistres et des démarches administratives pour vous garantir une gestion simplifiée.

Demandez un rendez-vous ou une étude personnalisée :

- › +377 97 97 22 22
- › construction@jutheau-husson.com
- › 24 Bd Princesse Charlotte, BP 29 MC 98007 Monaco Cedex

**AVEC NOS
SOLUTIONS
TOUS RISQUES
CHANTIER, VOUS
ASSUREZ LA
CONTINUITÉ ET
LA RÉUSSITE DE
VOTRE PROJET,
QUELLES QUE
SOIENT SA
NATURE ET SA
COMPLEXITÉ.**